



Dans ce numéro :

Message du maire	1
Échos du conseil	2
Bibliothèque	2
Loisirs, culture et vie communautaire	3
Sécurité publique et incendie	4
Urbanisme, réglementation et environnement	4

Aide mémoire

- ◇ Ouverture de la plage municipale le **22 juin** prochain, tous les jours de **11 h à 18 h**;
- ◇ Marché agro-alimentaire ouvert tous les vendredis de **13 h à 17 h** ainsi que les samedis de **9 h à 13 h**, dès le **22 juin**;
- ◇ Dès le **25 juin**, le mini-golf de la Maison des Jeunes sera ouvert 7 jours/semaine, de **12 h 30 à 21 h 30**;
- ◇ Date du prochain versement de taxes: **28 juillet 2018**;
- ◇ Écocentre mobile et RDD: **7 juillet 2018** de **9 h à 16 h**;
- ◇ Déjeuner des Chevaliers de Colomb, le **1^{er} juillet 2018**.

Prochaine séance

Séance ordinaire du conseil:

Lundi, 9 juillet à 19 h 30

Salle J-Anthime-Lalande

2112, chemin du Tour-du-Lac

Nominique « LE PAYS OÙ L'ON REVIENT »



Soirée "Hommage aux finissants 2018"

BULLETIN MUNICIPAL

MESSAGE DU MAIRE

Chères Nominiquoises,

Chers Nominiquois,

Conformément aux nouvelles dispositions du projet de loi 122, nous avons présenté à la séance régulière du 11 juin, le rapport financier de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2017. Ce rapport fait suite à l'audit fait par le vérificateur externe de la Municipalité.

Dans les faits saillants du rapport, plusieurs résultats sont à noter. Pour l'année 2017, nous avons un excédent des revenus sur les dépenses de 473 405 \$. Cet excédent est attribuable à des revenus additionnels de 258 400 \$ et à des économies de dépenses de l'ordre de 215 000 \$. Au 31 décembre 2017, nous disposons d'un surplus non affecté de 611 935 \$.

Ces résultats sont dus à une administration rigoureuse et soucieuse d'administrer le budget municipal en optimisant chaque dollar dépensé.

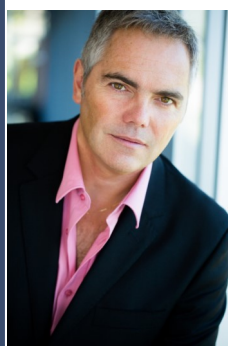
Un autre fait à noter est le faible taux d'endettement de notre Municipalité. La dette nette est de 4 020 000 \$, dont 1 580 000 \$ sont à la charge du gouvernement du Québec, suite à l'obtention de subventions pour différents projets. Si nous nous comparons aux autres municipalités de notre taille, nous sommes parmi le groupe le moins endetté du Québec.

Ces résultats donnent à l'administration municipale une marge de manœuvre très intéressante.

Du surplus de 2017, un montant de 300 000 \$ servira à augmenter notre fonds de roulement, fonds qui sert à payer les immobilisations nécessaires.

Nous sommes reconnaissants à l'équipe des cadres et employés de la Municipalité, très bien dirigée par monsieur François St-Amour, directeur général. Bravo !

Georges Décarie, maire



Festival International Hautes-Laurentides - tirage de billets de spectacles

Le conseil municipal procédera au tirage de 25 paires de billets de spectacles du Festival International Hautes-Laurentides, entre autres pour assister au concert « Ma belle si tu voulais avec Marc Boucher » qui se tiendra à Nominique, le vendredi **13 juillet** prochain, à **19 h**. Pour être éligible, il vous suffit de vous procurer un billet de participation à la réception de l'hôtel de ville, de le compléter et de le déposer dans la boîte prévue à cet effet, avant 12 h, le 27 juin. Le tirage se fera le mercredi **27 juin** à **14 h**, dans la bibliothèque. Nous communiquerons avec tous les gagnants.



« Chaque jeune a besoin d'encouragement chaque jour »

ÉCHOS DU CONSEIL

1- Parcours disc golf

Afin de compléter le parcours de disc golf du chemin des Mésanges, construit en collaboration avec l'Association de Développement Nomingue, le conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à dépenser un montant n'excédant pas 15 000 \$, plus taxes, pour effectuer les travaux de la phase II sur ce parcours.

2- Démission de madame Chantale Bonfond, secrétaire de direction

Le conseil municipal a accepté la démission de madame Chantale Bonfond, effective au 15 juin 2018, et tient à la remercier pour son excellent travail, sa disponibilité, sa précieuse collaboration et l'intérêt qu'elle a toujours manifesté envers la Municipalité, durant ses 7 années de service.

3- Fin d'emploi de monsieur Sylvain Lépine

Le conseil municipal entérine l'entente intervenue entre la Municipalité, le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2907, et monsieur Sylvain Lépine; relative à sa fin d'emploi en date du 25 mai 2018.

4- Résultat appel d'offres S2018-03 - fourniture de matériel granulaire et leur transport

Le conseil municipal a accepté, en partie, la soumission de Entreprises Jorg et Fils Inc., pour la fourniture de matériel granulaire et leur transport, soit : 1885 tm de MG-20 sur le chemin des Geais-Bleus; 13440 tm de MG-20 sur le chemin des Hêtres; 1176 tm de MG-20 sur le chemin des Marronniers; 1885 tm de MG-56 sur le chemin des Geais-Bleus et 1176 tm de MG-56 sur le chemin des Marronniers, pour un montant prévu de 347 665,37 \$, redevances et taxes incluses.

5- Projet de mise en commun de la collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles

Les municipalités de Nomingue, La Macaza et la Ville de Rivière-Rouge ont discuté de la possibilité d'une mise en commun visant la collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles. Le conseil municipal a manifesté son intérêt à cette mise en commun. Une étude de faisabilité permettra de définir la meilleure forme d'organisation qui satisfasse chacune des trois municipalités et permettra de vérifier l'intérêt des autres municipalités du secteur. Le gouvernement du Québec ayant annoncé la reconduction du programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services et d'activités en milieu municipal » il a été convenu de mandater la municipalité de La Macaza pour déposer une demande d'aide financière pour l'étude de faisabilité.



Le comité village de l'Association de Développement de Nomingue inaugure le **site d'interprétation de flore indigène et comestible!**

Les citoyens de la MRC Antoine Labelle ainsi que les touristes de la région sont invités à participer à cet événement qui se déroulera le vendredi **3 août 2018, à 13 h** à Nomingue. Dans le cadre de l'événement organisé par le comité village de l'ADN, nous désirons vous offrir la possibilité de goûter Nomingue autrement. Au menu : dégustation de produit de la flore comestible, dévoilement de la sculpture de notre artiste local Richard Lemieux, prix de présences, des jeux pour les enfants, etc. Nous en profiterons pour remercier nos partenaires: la Fondation pour l'environnement de la MRC Antoine Labelle, la municipalité de Nomingue et en particulier les employés des travaux publics et la Caisse Desjardins de la Rouge ainsi que les nombreux bénévoles qui ont contribué au projet.

Vous êtes intéressés ? Joignez-vous à nous! Le site est situé le long de la piste cyclable au nord de la gare. Bienvenue à tous! N'hésitez pas à communiquer avec les membres du comité village, monsieur Sylvain Généreux et mesdames Danielle Beaudoin, Isabelle Hérard, Suzie Radermaker et Francine Courtemanche au 819 278-0843.

Claudy Harvey, responsable des communications

BIBLIOTHÈQUE



Club de lecture d'été TD 2018

Les enfants de tous âges, quels que soient leurs intérêts et leurs aptitudes, sont invités à s'inscrire au Club de lecture d'été TD, et ce, à compter du **10 juillet** prochain, en se présentant à la bibliothèque. Les enfants inscrits pourront:

- ♦ Participer à des activités en succursale, en ligne, sur la route, partout où leur été les mènera;
- ♦ Obtenir des idées de lecture, emprunter gratuitement des livres et en lire d'autres en ligne;
- ♦ Faire le suivi de leurs lectures et collectionner des écussons virtuels et des autocollants;
- ♦ Échanger blagues, critiques de livres et plus encore avec d'autres enfants de partout au pays.

De plus, les enfants pourront participer au concours « Devine Quiz-je-suis? » et courir la chance de gagner un iPad Mini et 10 certificats-cadeaux de 25 \$ dans les librairies à proximité des gagnants.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Club de l'Âge d'Or

Tous les mardis, de 9 h à 16 h, le marché aux puces est ouvert au local de l'Âge d'Or, situé au: 2241 rue Sacré-Cœur. Pour information, contactez mesdames Yvette Trudel ou Jeannette Morneau, au 819 278-4539.



Il y a aussi du bingo à tous les mercredis, de 13 h 30 à 16 h, ainsi qu'un vendredi sur deux, de 19 h à 22 h, au local de l'Âge d'Or.

Activité de Tai-Chi

Vous faites du Tai-Chi et avez le goût de vous retrouver en petit groupe afin de pratiquer en plein air?

Les personnes intéressées sont invitées à contacter madame Chantal Thérien au: 873-565-8655.

Tournoi de balle donnée

Le tournoi de balle donnée se tiendra cette année les **6, 7 et 8 juillet** prochain. C'est un rendez-vous au terrain de balle du parc Grégoire-Charbonneau!

Samedi du Hameau à saveur Fête nationale!

Nous vous attendons au Hameau de la Gare de Nominique, le samedi **23 juin** prochain, de **17 h à 21 h**, pour un Samedi du Hameau à saveur Fête nationale.



Venez nous retrouver pour un pique-nique communautaire et un spectacle sous la gloriette avec Raymond Thibault et René Cournoyer, accompagnés à la guitare, qui interpréteront nos meilleures compositions québécoises!

Gibier en folie 2018—Avis aux chasseurs et amis

"Gibier en folie" est de retour pour une 8e année et aura lieu dimanche le 9 septembre 2018. Chasseurs ne manquez pas la bénédiction de St-Hubert qui vous apportera chance et protection. Le dîner gastronomique sera signé, cette année, de Ignace pour l'entrée, Nancy et Heiko pour le potage et le plat principal et Eliane pour ses fabuleux desserts de Eli-Choco. Le comité travaille actuellement sur l'événement afin qu'il puisse encore vous charmer, alors, surveillez la publicité qui se fera tout au long de l'été! C'est un rendez-vous!

Dîner spaghetti à l'Auberge l'Île de France

Veillez prendre note qu'avec l'arrivée de la haute saison, les dîners spaghetti du mercredi à l'Île de France seront interrompus après le 27 juin. Les propriétaires, Nancy et Heiko tiennent à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce beau projet!

Concert du Festival International Hautes-Laurentides

Le vendredi **13 juillet à 19 h 30**, à l'église de Nominique, venez assister au concert « Ma belle si tu voulais avec Marc Boucher ». Reprenez la route des troubadours sur les chemins sensibles de l'amour courtois et laissez-vous transporter par ce répertoire éternel.

Vous pouvez réserver vos billets au: www.concertshautes-laurentides.com/billetterie ou par téléphone au: 1-877-545-3330.

Parcours canot-kayak sur la Rivière-Saguay

Les amateurs de canot et de kayak peuvent déjà profiter de notre belle descente sur la Rivière-Saguay, accessible via le stationnement de l'usine d'eau potable, située au 2043, rue Saint-Joseph. Vous avez accès gratuitement à un magnifique parcours avec haltes de repos aménagées, table de pique-nique et toilette.

Dîner hot-dog

Le **19 juillet** prochain, à **11 h**, rendez-vous au local de l'Âge d'Or sur la rue Sacré-Cœur, pour le traditionnel dîner hot-dog. Cette activité est gratuite et ouverte à tous!

La Fête
nationale
du Québec

Venez célébrer
la fête régionale de la Rouge!



DIMANCHE 24 JUIN 14 H À MINUIT

PARC LIGUORI-GERVAIS - RIVIÈRE-ROUGE (SECTEUR L'ANNONCIATION)

À
COMPTER
DE 14 H

Jeux gonflables, animation, maquillage, caricaturiste, mascottes, artisans, visite des camions de pompiers & bain libre à la piscine municipale.

CASSE-CROUTE & BAR* (argent comptant)
*Bière, vin et alcool (18 ans et +)



SERVICE DE NAVETTE GRATUITE

15 H 30

PIÈCE DE THÉÂTRE FAMILIALE intitulée
L'ÎLE AU TRÉSOR - Troupe La Générale

16 H 30

ATELIER DE ZUMBA EN PLEIN AIR (Pour tous)
École As-en-Danse

18 H 30

SPECTACLE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE AVEC M. CHARLES BILODEAU

19 H 30

SPECTACLE DE YVAN PEDNEAULT
Finaliste de La Voix 2016



21 H

SPECTACLE DE MICHEL PAGLIARO



22 H 30

FEUX D'ARTIFICE
Suivi du feu de joie



ALLER (vers Rivière-Rouge):
14 h 30, 17 h et 19 h

RETOUR (départ du parc L.-Gervais):
16 h 30, (17 h 30 L'Ascension seulement)
23 h et minuit

NOMINIQUE - HÔTEL DE VILLE
2110, chemin du Tour-du-Lac

LA MACAZA - HÔTEL DE VILLE
53, rue des Pionniers

L'ASCENSION - FACE À L'ÉGLISE
57, rue de l'Église

VEUILLEZ NOTER QUE LES CONTENANTS
EN VERRE SONT INTERDITS SUR LE SITE
DE LA FÊTE.

Informations : 819 275-2929 poste 221
www.riviere-rouge.ca

Nominingue, « LE PAYS OÙ L'ON REVIENT »

Bureau municipal
2110, chemin du Tour-du-Lac
Nominingue (Québec) J0W 1R0

Téléphone : 819 278-3384

Télécopieur : 819 278-4967

Courriel : reception@municipalitenominingue.qc.ca

Heures d'ouverture: Du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Retrouvez-nous sur le Web :

www.municipalitenominingue.qc.ca

www.facebook.com/municipalitenominingue

URBANISME

RÉGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Puis-je faire un feu ou un brûlage aujourd'hui?

BAS : C'est le bon moment pour effectuer vos brûlages ou vos feux de camp.

MODÉRÉ : Faites uniquement des feux de petite dimension.

ÉLEVÉ : N'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h et ne faites pas de brûlages.

TRÈS ÉLEVÉ : Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire (ouvertures de moins d'un centimètre).

EXTRÊME : Évitez de faire des feux.

Vous retrouverez l'indice du danger d'incendie sur la carte interactive de la SOPFEU et sur leur application mobile.

N'oubliez pas! Lorsque vous allumez, assurez-vous d'utiliser un équipement prévu à cet effet ou installez-vous sur le sol minéral loin de toute matière combustible.

Modifications de le réglementation concernant les bandes riveraines et les bords de l'eau

Le 11 juin dernier, à la séance du conseil, la Municipalité a adopté le Règlement # 2012-362-7 qui modifie le règlement de zonage actuel et nous tenions à vous informer au sujet de certains changements concernant les bandes riveraines. La bande riveraine est une bande de terre qui borde tout type de cours d'eau ou de lac. Elle s'étend sur l'ensemble de la rive et a une profondeur vers l'intérieur des terrains variant entre 10 ou 15 mètres selon la pente du terrain. De façon générale, une bande riveraine a une profondeur de 10 mètres si la pente a moins de 30% et elle a une profondeur de 15 mètres si la pente a plus de 30%. Les modifications apportées au règlement de zonage en ce qui concerne la bande riveraine découlent de la Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables élaborée par le gouvernement du Québec et en vigueur depuis 1987. Il s'agit de normes qui s'appliquent à l'ensemble des municipalités du Québec.

De manière générale, dans la bande riveraine, aucun travail, ni construction ou ouvrage n'est autorisé. Malgré tout, certains travaux peuvent être autorisés par la délivrance d'un permis dont l'aménagement d'une seule ouverture par terrain pour l'accès au plan d'eau :

- Lorsqu'il s'agit d'une bande riveraine de 10 mètres, la coupe d'arbres est autorisée sur une largeur de 5 mètres pour se créer une ouverture vers le plan d'eau. Dans ce 5 mètres, l'aménagement au sol d'un escalier en bois ou d'un escalier en pierres naturelles est autorisé sur une largeur de 2 mètres;
- Lorsqu'il s'agit d'une bande riveraine de 15 mètres, le débroussaillage et l'élagage des arbres sont autorisés (aucune coupe d'arbres n'est autorisée) sur une largeur de 5 mètres pour se créer une vue vers le plan d'eau. Dans ce 5 mètres, il est possible d'aménager un sentier naturel ou alors d'installer un escalier en bois sur pilotis de 1,5 mètre de largeur.

L'important est de comprendre que la bande riveraine est très cruciale pour la santé de nos lacs et qu'elle est très protégée. Dites-vous qu'aucun travail n'est autorisé dans cette bande riveraine et que tous types de travaux, si minimes soient-ils (même la tonte de gazon) nécessitent un permis. Ne prenez pas de chance quand il est question de la bande riveraine, communiquez avec le Service de l'urbanisme et il nous fera plaisir de répondre à vos questions et de vous accompagner dans vos projets. Cela évite de mauvaises surprises..!

Pour connaître tous les détails de ce règlement, nous vous invitons à le consulter sur notre site Internet.

N'hésitez pas à contacter le Service de l'urbanisme au: 819 278-3384, poste 223 ou par courriel: urba@municipalitenominingue.qc.ca

Interdiction de bateau moteur à essence sur le Lac Sainte-Marie

Depuis le 1^{er} décembre 2017, il est interdit aux bateaux à essence de naviguer sur le lac Sainte-Marie. De plus, une limitation de vitesse de 10 km/h est imposée aux bateaux à propulsion électrique. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819 278-3384, poste 230.

Maltraitance aux aînés

Vous êtes victime ou témoin de situations d'abus, maltraitance ou fraude faites aux aînés? Des ressources existent et la loi vous oblige à dénoncer de telles situations qui peuvent mettre en danger un aîné. Composez le 819 275-2118, poste 53253 ou par courriel à l'adresse: infotaa.abus@gmail.com. CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE.